

ARRETE MUNICIPAL
COMMUNE DE CISSAC MEDOC (Gironde)
Arrondissement de Lesparre-Médoc

ARRETE
portant mise à jour
du Plan Local d'Urbanisme sur la commune de
CISSAC-MEDOC

Le Maire,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 151-43, L 153-60, L 152-7 et R 151-51, R 153-18,

VU la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cissac-Médoc approuvé par délibération du conseil municipal en date du 17 juillet 2025,

VU l'arrêté préfectoral en date du 24 septembre 2025 portant création du périmètre délimité des abords (PDA) de l'Église Notre-Dame protégée au titre des Monuments Historiques située sur la commune de Cissac-Médoc,

VU le recueil annexé au Plan local d'urbanisme,

ARRETE

Article 1 – Le Plan local d'urbanisme sur le territoire de la commune de Cissac-Médoc est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, la servitude d'utilité publique résultant de l'arrêté préfectoral sus-visé a été reportée sur le recueil du P.L.U.

Article 2 – La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public, à la Mairie de Cissac-Médoc et à la Préfecture de la Gironde.

Article 3 – Le présent arrêté sera affiché en mairie de Cissac-Médoc durant 1 mois.

Article 4 – Le présent arrêté sera adressé à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc.

Fait à Cissac-Médoc, le 16 novembre 2025

Le Maire,

Jean MINCA



Mise à jour du P.L.U
Commune de CISSAC-MEDOC

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

(limitation administrative au droit de propriété)

(Liste établie le 23 octobre 2025)

CODE	NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	ACTE OFFICIEL INSTITUANT LA SERVITUDE	SERVICE RESPONSABLE DE LA SERVITUDE
AC1	SERVITUDES DE PROTECTION DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES création du périmètre délimité des abords (PDA) de l'Eglise Notre Dame protégée au titre des M.H. située sur la commune de CISSAC-MEDOC	Loi du 31 décembre 1913 modifiée Art. L.621-30 à L.621-32 et R.621-92 à R.621-95 du Code du patrimoine A.P. portant création de PDA en date du 24 septembre 2025	U.D.A.P. 54 rue Magendie CS 41006 33081 BORDEAUX CEDEX D.R.A.C. 54 rue Magendie 33074 BORDEAUX CEDEX



Un pour être annexé
à l'acte municipal
n° 2025-PS du 12/11/2025

la par être annexé à l'arrêté municipal
n° 2025-85 du 14/11/2025

CISSAC-MÉDOC

Eglise Notre-Dame



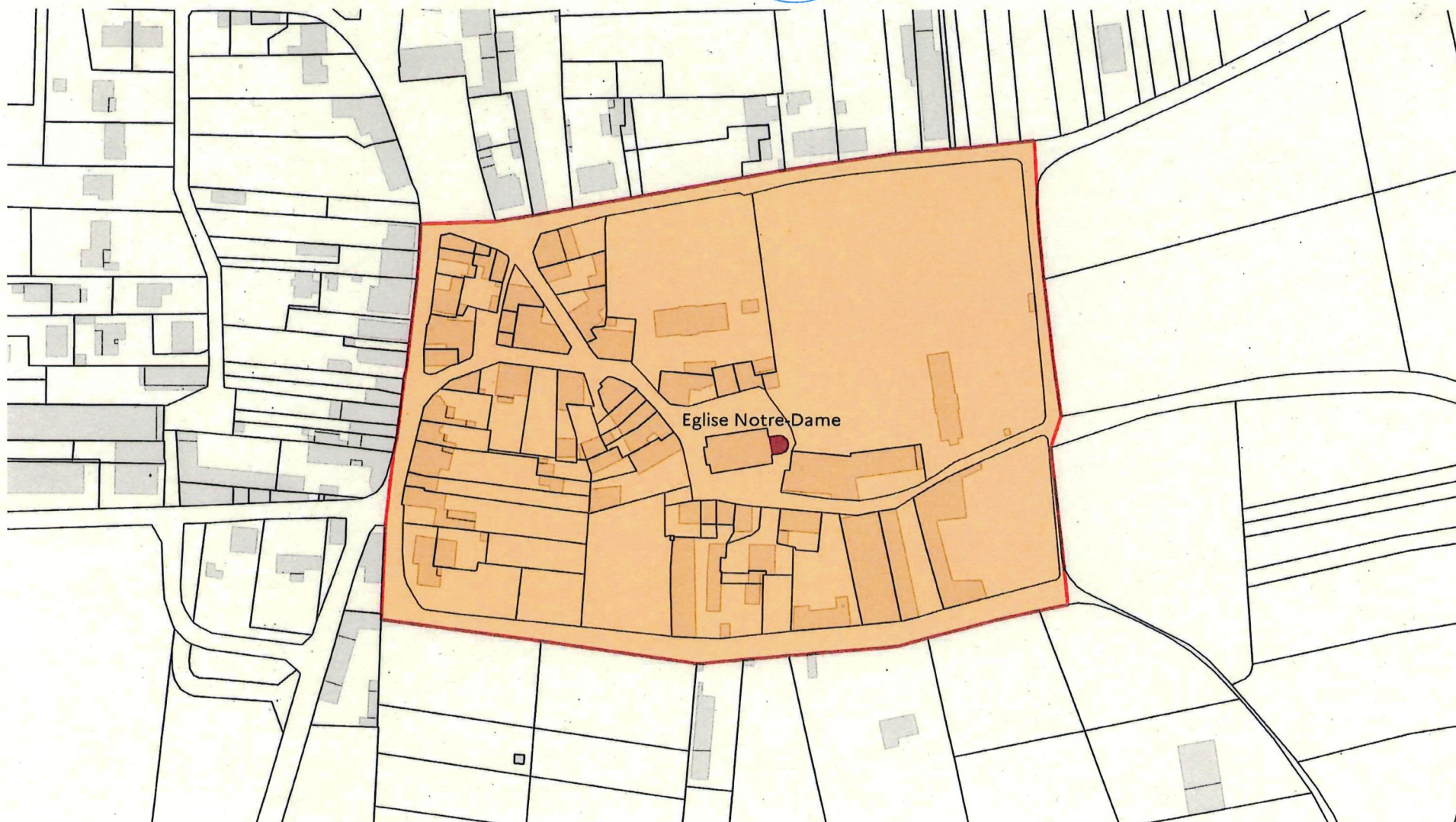
Périmètre Délimité des Abords

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le

ID : 033-213301252-20251112-2025_85-AR



Légende

-  Monument historique
-  Périmètre Délimité des Abords (PDA) - Servitude AC1

25 0 25 50 75 100 m

UDAP DE LA GIRONDE - août 2025